

Au siège de Grand Lac, salle du conseil, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	Michelle BRAUER
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH		X	
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**
Aurore **FRAISSE**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac
Chargée de mission budgétaire CIAS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26.01.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 1^{er} février 2024 a été transmis le 26 janvier 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 1^{er} février 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de Séance,
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-287305428-20240201-DELIB1-DE
Date de réception en préfecture: 02/02/2024

DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2024

Exécutoire le : 02 FEV. 2024

Publiée/ Notifiée le : 02 FEV. 2024

Visée le : 02 FEV. 2024

RESSOURCES HUMAINES Modification du tableau des emplois permanents au 10 février 2024

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il convient de procéder à une modification de poste.

Dans le cadre de l'augmentation du nombre de personnes ayant recours au service de portage de repas à domicile sur les tournées Chautagne et sur la Périphérie d'Aix-les-Bains, il convient d'augmenter le temps de travail de deux postes d'adjoint technique territorial :

- De 10h à 14h hebdomadaires pour la tournée Chautagne,
- De 23h à 25h hebdomadaires pour la tournée Périphérie.

Cela permettrait de répondre au nombre grandissant de demandes et de rendre un service de qualité à destination des personnes âgées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont prévus au budget 2024.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3-3 et 34 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents du CIAS à compter du 10 février 2024

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 17
- Présents et représentés : 19
- Votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 1^{er} février 2024

Le Président,
Renald BERETTI

La secrétaire de séance
Pascale GLOUANNEC



Acte classé**DELIB8**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	AR reçu	> Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-02-02T10-16-41.02 (MI250709211)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20240201-DELIB8-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Modification du tableau des emplois permanents au 10 février 2024

Date de décision : 01/02/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Créations et transformations d'emplois

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 8 Multicanal : Non
DELIB RH Modification des emploi...

Pièces jointes :

[Page de garde CA
01022024.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Annuler

Préparé	Date 02/02/24 à 10:16	Par <u>BORRELY DUBINI Muriel</u>
Transmis	Date 02/02/24 à 10:16	Par <u>BORRELY DUBINI Muriel</u>
Accusé de réception	Date 02/02/24 à 10:21	
Classé	Date 02/02/24 à 10:57	Par <u>BORRELY DUBINI Muriel</u>